

## VILLE DE VETHEUIL

### Délibération 2024-68

LE VENDREDI 20 DECEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO. M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

**SECRETARE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :	
en exercice :	14
présents :	12
votants :	14
quorum :	8

**PROCURATIONS** :

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

### **DEMANDE DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR**

#### **Remplacement d'un tracteur de plus de 7000 heures de fonctionnement**

La commune de Vétheuil qui est une commune du parc naturel régional du Vexin français, compte plusieurs kilomètres de voirie, de chemin et de sentiers dont le chemin de grande randonnée N° 2 inscrit au PDIPR traversant les réserves naturelles des coteaux de la Seine ainsi que l'espace naturel sensible du bois du Chesnay, elle possède un patrimoine arboré important classé avec ses alignements de tilleuls, plusieurs hectares de prairie et vergers, une plaine sportive, elle a également en charge l'entretien paysagé de la MARPA des Jardins du Vexin implantée sur son territoire.

Ce matériel est destiné aux tontes, au fauchage des prairies, à l'entretien des bermes des chemins et au maintien ouvert des sentiers, à la traction de matériel lourd, remorques, broyeurs, et doit accompagner la politique de la commune dans la gestion différenciée de ses espaces verts.

Objectif de l'achat :

- Remplacer un matériel obsolète,
- Réduire l'impact écologique de l'entretien de la commune,
- Adapter le matériel aux divers besoins,
- Rechercher un meilleur confort par l'ergonomie du poste de travail, lutter contre les troubles musculaires, améliorer le rendement de travail,

Le besoin est urgent, l'opération mûrement réfléchie, ainsi l'opération sera lancée dès un retour positif des services de l'Etat.

Un matériel correspondant aux besoins du personnel a été recherché et trouvé. Plusieurs devis ont été demandés à différentes entreprises.

Le choix s'est porté sur celui correspondant le mieux aux besoins il s'agit d'un tracteur ISEKI d'un coût de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De solliciter une DETR de 40 % du montant hors taxes du matériel soit 5 800 € HT, la commune maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le Maire

Dominique MERLIN-HOUENAT



La secrétaire de séance

Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.